

Commune de MISSY LES PIERREPONT
-02350-
Procès Verbal de la séance du 20 mars 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 6 (+ 3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de MISSY-LES-PIERREPONT sous la présidence de Mme Betty Bas , Maire
Convocation du 11/03/2023 - Affichage le 11/03/2023

Présents : Mesdames et Messieurs : BAS Betty, Bas David, CARRÉ Martial, DOS SANTOS Serge, GOSSART Fabien et SOYEUX Samuel.

Absents excusés : Mme Céline DOS SANTOS, Mr Hervé FORTIN, Mme Christine FORTIN et Mr Benoît KLEIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Monsieur Samuel SOYEUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Approbation du procès verbal du 15/11/2022

Le conseil municipal, à l'unanimité
-approuve le procès verbal du 15/11/2022

Objet : 01-2023 Délibération concernant l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique auprès de l'USEDA

Mme Le Maire informe les conseillers qu'il y a une délibération à prendre concernant l'adhésion au Groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fourniture et de service en matière d'efficacité énergétique auprès de l'USEDA, que l'adhésion au groupement de commande est gratuite, les membres ne prenant part qu'aux frais de fonctionnement de 0.15 euros par habitant (1fois/par accord cadre), ce marché accord cadre sera opérationnel à compter du 01/01/2024 pour une durée maximale de 4 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
-décide d'adhérer au Groupement de commandes de l'USEDA.

Objet : 02-2023 Délibération concernant la création d'un poste de secrétaire de mairie pour un adjoint administratif principal 2ème ou 1ère classe

Mme Le Maire informe que suite à la démission de la secrétaire de mairie actuelle, il a fallu rechercher une personne pour la remplacer. Cette personne étant trouvée suite à une mutation de poste, il y a lieu de créer un poste de secrétaire de mairie pour un adjoint administratif principal 2ème ou 1ère classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
-approuve la création de ce nouveau poste

Objet : 03-2023 Délibération concernant l'attribution de compensation

Mme Le Maire informe que suite à la réunion du Conseil Communautaire, le montant de l'attribution de compensation de 2023 doit être approuvé par le conseil municipal.

Le conseil communautaire s'est prononcé le 6 février, à l'unanimité, sur les attributions de compensations librement révisées et leur montant pour 2023.

Vu le 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts sur la libre révision des attributions de compensation,

Vu la délibération du 06 février 2023 du conseil communautaire

Le conseil municipal,
-approuve à 8 voix pour et 1 voix contre, le montant de l'attribution de compensation de la commune pour l'année 2023 pour un montant de – 2 135 euros

précise que ce montant sera inscrit au budget 2023

Objet : 04-2023 Délibération concernant les taxes directes locales

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit délibérer sur les taux 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

↳ Décide à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour l'année 2023.

	Taux 2022	Taux 2023
<u>Taxe Foncier Bâti</u>	40.68 %	41.09%
<u>Taxe Foncier Non Bâti</u>	27.97 %	28.25%
<u>Taxe Habitation</u>	15.37%	15.52%

Il y aura une augmentation des taxes de 1% cette année.

Objet : Demande de subvention des associations

Mme Le Maire informe qu'elle a reçu une seule demande de subvention cette année, cette demande a été déposée par l'association MISSYANIM02 qui sollicite une subvention de 194€.

Le conseil municipal, à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 300,00€ (Trois cent euros) pour aider l'association à démarrer son activité.

Objet : Travaux rampe d'accès à la mairie

Mme Le Maire informe que les travaux concernant la rampe d'accès à la mairie débiteront le 17 avril 2023.

Questions diverses

-Mme Le Maire informe qu'elle souhaite réduire les heures de l'ADMR pour l'entretien de la commune, elle se renseigne auprès d'autres sociétés afin de tout regrouper (entretien du village et tontes).

-Mme Le Maire informe qu'un devis va être demandé afin d'enlever les buis autour du monument car la maçonnerie se dégrade.

-Mme Le Maire demande le remplacement de la serrure de la porte de la sacristie ; il est proposé de poser plutôt un verrou.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Betty BAS



Le Secrétaire,
Samuel SOYEUX

